

Séance du conseil municipal du 09 janvier 2018

PRÉSENTS : TORCK Chantal • COLSON Sylvie • PATENAT Sophie • BELTRAMELLI Didier • BORDE Aline • CAMUS Jacky • COURTOIS Michel • DUPERRIER Bernard • FERRAROLI Noémie • RYON Florence • PONSOT Danièle • GUILLAUMONT Jeannine • JANET Alain • BOSC Jean

ABSENTS EXCUSÉS : MONNOT Bruno (pouvoir à Jacky CAMUS) • JENOUDET Sandra (pouvoir à Chantal TORCK) • QUINARD Jacky (pouvoir à Florence RYON) • ROUSSEY Pascal (pouvoir à Bernard DUPERRIER) • VILMONT Françoise (pouvoir à Jean BOSC)

SECRÉTAIRE : Sophie PATENAT

COMPTE RENDU

- **PROJET LOCATION PATINOIRE :**

Mme Sylvie COLSON expose que pour les vacances de Février, la mairie de Pierre-de-Bresse peut nous louer sa patinoire synthétique de 8m x 14m pour 2800,00 €.

Voté 17 voix pour et 2 abstentions.

Mme Florence RYON assurera la régie. Le tarif est fixé à 1€ la demi-heure, location du matériel compris.

Voté à l'unanimité.

- **AUTORISATION BUDGETAIRE POUR ENGAGER LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT SUR 2018 :**

En attendant le vote du budget et pour pouvoir payer deux factures d'investissement dont le montant s'élève à 6000,45€, il est décidé de mandater ces dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits d'investissement du budget de l'exercice précédent.

Voté à l'unanimité.

- **DECISION MODIFICATIVE N°5 :**

Opération d'ordre Affaire SIDEC n° 1638012 (éclairage public)

- DI 21538/041 4 032,46 €

- RI 238/041 3 840,00 €

- RI 168758/041 192,46 €

Opération d'ordre Affaire SIDEC n° 1736531 (RVS 3^{ème} tranche)

- DI 21538/041 13 969,72 €

- RI 238/041 5 860,00 €

- RI 168758/041 8 109,72 €

Voté à l'unanimité.

- **ADOPTION DES RESTES A REALISER :**

Madame le Maire précise que la clôture du budget d'investissement 2017 est intervenue le 31 décembre 2017 ; il convient pour assurer le paiement des dépenses engagées non mandatées, d'établir l'état des restes à réaliser de la section d'investissement à reporter sur l'exercice 2018 lors du vote du budget.

- Le montant des dépenses d'investissement du budget principal à reporter ressort à 513 874,00 €.

Voté à l'unanimité.

- **CHAUFFAGE : LOCATION DES SALLES :**

Etant donné l'augmentation du tarif du gaz, M. BELTRAMELLI propose d'augmenter, dans le cadre des locations des salles, le tarif du KWh à 0,93€ (au lieu de 0,87€).

Voté à l'unanimité.

D'autre part, dans le cas de mise à disposition gracieuse d'une salle communale, M. BELTRAMELLI souhaite instaurer une caution qui s'élèvera à 50€ pour la salle Jean Guillemot et 100 € pour la salle des fêtes, et ce, à compter du 10/01/2018.

Voté à l'unanimité.

- **TRAVAUX DU SIDEC - RVS SIGNATAIRE CHARTE 4^{ème} TRANCHE :**

Dans le cadre du service de l'éclairage public communal, il est décidé de procéder à la réalisation du programme d'éclairage public RVS - signataire Charte : 4^{ème} TRANCHE.

Une participation financière sera allouée par le Syndicat Mixte d'Energies, d'Equipements et de Communications du Jura (SIDEC) dans la mesure où ce programme concourt à une meilleure gestion du réseau de distribution d'électricité dont il a la charge.

Le montant de ce programme d'éclairage public s'élève à 14 569,86 € TTC. Le SIDEC participera à hauteur de 50% du montant aidé de l'opération soit 7 284,93 €, il reste à charge de la collectivité 7 284,93 €.

Voté à l'unanimité

- **TRAVAUX DU SIDEC – ECLAIRAGE PUBLIC SEUL CENTRE-VILLE :**

Dans le cadre du service de l'éclairage public communal, il est décidé de procéder à la réalisation du programme d'éclairage public seul : Centre-Ville pour un montant estimatif de 23 949,73 € TTC.

Une participation financière sera allouée par le Syndicat Mixte d'Energies, d'Equipements et de Communications du Jura (SIDEC) dans la mesure où ce programme concourt à une meilleure gestion du réseau de distribution d'électricité dont il a la charge.

Le SIDEC nous versera une participation de 25% du montant aidé de l'opération soit 2 500,00 €, il reste à charge de la collectivité 21 449,73 €

Voté à l'unanimité.

- **QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES :**

Mme le Maire fait le point sur la restructuration de l'école élémentaire Ulysse GUILLOT, et donne lecture des différentes délibérations prises :

✓ délib n°2016-001 le 4 février 2016 :

Le projet de réaménagement de l'école est adopté. Un marché de maîtrise d'œuvre à procédure adaptée sera passé. Trois architectes seront consultés.

Voté à l'unanimité.

- ✓ délib n°2016-075 le 5 juillet 2016 :
Serge ROUX est retenu comme architecte. Ses honoraires s'élèvent au taux de 8,5% du montant HT des travaux.
Voté à l'unanimité.

- ✓ délib n°2016-105 le 30 novembre 2016 :
La Caisse d'Epargne, la Banque populaire, BNP Paribas et la Caisse des Dépôts et Consignations sont consultées pour une proposition de prêt de 2 000 000 € pour la restructuration de l'école élémentaire.
Voté à l'unanimité.

- ✓ délib n°2017-001 le 25 janvier 2017 :
Mme le Maire propose d'effectuer une demande de réserve parlementaire pour la restructuration de l'école élémentaire auprès de Monsieur le Député-Maire.
Voté à l'unanimité.

- ✓ délib n°2017-002 le 25 janvier 2017 :
Mme le Maire propose d'effectuer une demande de subventions et de solliciter l'Etat au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) 2017 pour la restructuration de l'école élémentaire.
Voté à l'unanimité.

- ✓ délib n°2017-003 le 25 janvier 2017 :
Mme le Maire propose d'effectuer une demande de subventions auprès du Conseil Départemental au titre de l'Engagement pour les Solidarités Territoriales Jurassiennes (ESTJ) pour la restructuration de l'école élémentaire. Le montant prévisionnel des travaux s'élève à 1 697 515 €.
Voté à l'unanimité.

- ✓ délib n°2017-004 le 25 janvier 2017 :
Mme le Maire expose qu'une donation de cent soixante mille euros (160 000€) va être faite à la commune pour les travaux à l'école élémentaire Ulysse Guillot (80 000 €) et pour la réfection de l'église (80 000 €).
Voté à l'unanimité.

- ✓ délib n°2017-017 le 13 mars 2017 :
L'avant-projet définitif tous corps d'état de la restructuration de l'école Ulysse Guillot pour un montant de 1 514 550,00 € HT est accepté.
Voté par 12 voix pour, 3 voix contre et 4 abstentions.

- ✓ délib n°2017-039 le 22 mai 2017 :
La Caisse des Dépôts et Consignations nous propose, pour le financement de la restructuration de l'école élémentaire, un contrat de prêt composé d'une ligne de prêt pour un montant total de 700 000 € dont les caractéristiques financières sont les suivantes :

Prêt à taux zéro :

Montant du prêt : 700 000 €
 Durée d'amortissement : 20 ans
 Périodicité des échéances : Annuelle
 Taux d'intérêt actuariel annuel : 0 %
 Amortissement : constant
 Typologie Gissler : 1A
Voté à l'unanimité.

Subventions restructuration école :

DETR – FNAD (Etat) =	594 130,25 €
CAF =	42 480,00 €
DON =	80 000,00 €
Crédit Agricole (fond local) =	1 500,00 €
Conseil Départemental =	17 263,00 €

La première réunion de chantier a eu lieu le 08/01/2018, les travaux débutent le 15/01/2018 pour la première tranche. Durant la durée des travaux, la cantine sera déplacée salle Jean Guillemot jusqu'à fin juin 2018, afin de pouvoir installer 2 salles de classes dans l'actuelle cantine. Le bureau du RASED est déplacé au RDC de l'ancienne Justice de Paix. Mme le Maire prépare une lettre aux parents d'élèves pour les prévenir du changement du lieu de la cantine.

La Plaine Jurassienne participe à la réalisation des trottoirs PMR des résidences seniors à hauteur de 50%, par le biais du fonds de concours. Il reste à charge de la commune 2 212,80€ HT.

La déchetterie est ouverte tous les lundis matins. Une caméra de surveillance avec détecteur de mouvement sera installée par le SICTOM. Une hausse des ordures ménagères de 3€ par foyer est prévue par la Communauté de Communes.

Le Crédit Agricole, au titre du fond local, finance à hauteur de 1 500,00€ la rénovation de la locomotive installée sur le rond-point.

Ouverture de séance : 20h00

Clôture de séance : 21h07

Le Maire

Chantal TORCK